

**MAIRIE  
DE  
COUR SUR LOIRE**



## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 Septembre 2021**

Membres présents : Annie GONCALVES, Alix de LAUBIER, Béatrice OKECKI, François DAUBIGNY, Sylvester GENTE, Jean Yves GONIDEC, Joël LAMBLIN, Serge LEGOFF, Jean Michel MORISSET, Benjamin GIRARD, Bertrand POMMIER.

Réunion en présence de Marie GARDAN secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance Joël LAMBLIN

Ouverture de la séance à 9h30

Mme le Maire soumet au vote le PV de la réunion du 18 juin 2021. Approuvé à l'unanimité.

### **AFFAIRES GENERALES :**

. Un nouveau contrat de maintenance du système de fonctionnement des cloches de l'église a été signé.

. Dans le cadre de l'occupation du domaine public par France Télécom, il a été voté à l'unanimité l'application de la redevance maximale indiquée pour 2020 et 2021.

. Dans un souci de simplifier la grille des tarifs de location de la salle des associations tout en restant attractif (pour mémoire il n'avait pas été modifié depuis 2014) il a été proposé et voté un nouveau calcul en fonction de la période d'été ou d'hiver. Les charges d'énergie et de chauffage ne sont pas les mêmes. Ce tarif sera disponible en mairie.

. La période de l'élaboration du bulletin municipal approche. Il a été décidé que le montant des encarts publicitaires serait le même qu'en 2020.

### **ASSAINISSEMENT :**

. Le conseil a discuté des montants à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'abonnement et l'assainissement de l'eau, sur les bases de l'existant qui n'a pas été modifié depuis 2018, et face aux charges à supporter dans ce domaine par la commune.

Abonnement : 50 Euros par an. Voté à 10 voix pour et un contre.

Assainissement : 1,10 Euro par M3. Voté à l'unanimité.

### **MATERIEL INFORMATIQUE :**

. Point sur le matériel informatique et sur la maintenance. La mairie s'oriente vers la location.

## **FINANCES :**

- . Décision modificative n°2. Vote à l'unanimité pour la re désignation d'un poste au budget.
- . Un don de 400 Euros pour la réparation de la cloche de l'église a été fait à la commune. Que le gentil donateur en soit remercié.
- . Les subventions de la DSR pour le défibrillateur ainsi que celle des « mille chantiers » ont été reçues.

## **TRAVAUX :**

- . Une réunion de la commission travaux s'est tenue le 15 septembre 2021. Jean Yves GONIDEC présente une liste exhaustive de travaux plus ou moins importants, à plus ou moins long terme, en fonction de demandes de particuliers, de l'ABF, du département, etc. La commission s'est livrée à un chiffrage prévisionnel qui s'étalera sur plusieurs années en fonction des moyens financiers et des subventions.
- . Le stationnement des véhicules suscite des remarques des riverains ou des visiteurs. Il n'y a actuellement aucune règle précise en ce domaine mais il paraît inévitable qu'à un moment donné il faudra mettre en place une démarche globale pour l'ensemble du village.
- . Suite à la visite de Mme BARTHELEMY architecte des bâtiments de France et au rendez-vous pris le 14 octobre 2021, à l'église, avec Mme LEBEDEL conservatrice du Patrimoine, une commission chargée de l'entretien et la réparation de cet édifice classé sera nommée. Rappelons que selon la loi la commune est tenue de maintenir cette église en état.

## **CCBVL :**

- . PLUI : Bertrand POMMIER rend compte de la dernière réunion « phase 2 » à laquelle il a participé. Quatre thèmes principaux ont été abordés : Energies renouvelables, rénovations bâtiments anciens, risques inondations, mobilité. Prochaine réunion prévue fin 2021.

## **URBANISME :**

- J. LAMBLIN rend compte de l'évolution de deux dossiers de non-conformité à l'AVAP. Il faudra certainement revenir sur ce sujet dans le bulletin 2021. Tout contrevenant à l'avis de l'ABF s'expose à des sanctions qui peuvent aller d'une simple amende à la démolition. Il est rappelé que les entreprises qui livrent des chantiers sans accord s'exposent à ces mêmes sanctions.

## **RESSOURCES HUMAINES :**

- . La grille RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire de la fonction publique est présenté par Mme Le Maire. En qualité d'employeur d'une secrétaire de Mairie et d'un agent technique municipal, la commune doit s'engager à mettre en place ce régime à partir de 2022. Une délibération sera votée en décembre 2021.
- . Le CDG a négocié un nouveau contrat de prévoyance pour quatre ans et le propose à la commune. Il s'agit de la couverture pour la commune de la rémunération des agents en cas d'arrêt de travail.

Vote pour : 10 conseillers, 2 abstentions.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Rappel des manifestations de l'été, succès du cinéma en plein air,

Inauguration de l'école et de la Mairie de MENARS en présence de MME GOURAULT, ministre.

M. JANSSENS, sénateur a rendu visite à la mairie le Jeudi 9 Septembre.

La cérémonie du 11 novembre 2021 se déroulera à 10h30, départ de l'église vers le cimetière. En fonction de la situation sanitaire, pot prévu à la salle des associations.

La commission bulletin va commencer son travail pour la rétrospective 2021.

La fibre optique et la WIFI vont être installées à la salle des associations.

Un repas des élus est prévu le 27 novembre 2021, chaque participant paiera sa part.

Dates des prochaines élections :

Présidentielles : les 10 et 24 avril 2022.

Législatives : les 12 et 19 juin 2022.

. François DAUBIGNY nous fait part d'une étude concernant un terrain agricole qui appartient à la commune sur le territoire de MENARS et qui pourrait être vendu à un cultivateur. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Prochaine réunion le 20 novembre 2021 à 9h30